

Avis n° 2024/06
relatif à admission par l'État de diplômés
de Gembloux-Agro-Bio Tech de l'université de Liège
(ULG Agro)

Établissement / École

Nom :	Gembloux-Agro-Bio Tech de l'université de Liège
Sigle :	ULG Agro
Type :	Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique
Académie :	Établissement d'enseignement supérieur public en Belgique
Site de l'école :	École étrangère
	Gembloux

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/09-04

Objet de la demande d'admission par l'État

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :

- Master bioingénieur en sciences agronomiques, en formation initiale sous statut d'étudiant
- Master bioingénieur en chimie et bioindustries, en formation initiale sous statut d'étudiant
- Master bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant
- Master bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Gembloux-Agro-Bio Tech de l'université de Liège ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Didier BONNET (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI), Francisco COSTA (expert international auprès de la CTI) et Pauline ROUGIER (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 juin 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'État des diplômés étrangers suivants	Voie de formation	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile	Durée
Master bioingénieur en sciences agronomiques	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2029	maximale
Master bioingénieur en chimie et bioindustries	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2029	maximale
Master bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2029	maximale
Master bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2029	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole

- Développer la politique d'internationalisation de l'école : objectiver et piloter des indicateurs notamment concernant le pourcentage de cours en langue anglaise, la mobilité internationale entrante et sortante, l'ouverture à l'interculturalité ;
- Mettre en place un véritable pilotage de la politique RSE en y associant des indicateurs et des objectifs dont un sur la visibilité de la RSE dans les enseignements ;
- Augmenter notablement l'expérience obligatoire au sein du monde socioéconomique et associatif ;
- Assurer un suivi des diplômés à plus long terme (après 5 ans et plus) dans le cadre d'un observatoire des carrières et des métiers ;
- Poursuivre résolument la démarche qualité sur toutes les missions de la faculté et veiller notamment à son appropriation constante par toutes les parties prenantes.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômés de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile
Master bioingénieur en sciences agronomiques	2024	2029
Master bioingénieur en chimie et bioindustries	2024	2029
Master bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement	2024	2029
Master bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels	2024	2029

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 juin 2024

Avis approuvé en séance plénière à Lyon, le 10 juillet 2024

La présidente
Claire PEYRATOUT

